

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE**

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
13 décembre 2022

PUBLIE LE : 16 DEC. 2022

Délibération n°221213-12 : Adhésion au groupement de commandes du CIG pour les assurances incendie accident et risques divers 2024-2027

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à vingt et un heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le six décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

PRESENTS

| | |
|------------------------------|--|
| AIGREMONT | Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE |
| CHAMBOURCY | Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE |
| | Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE |
| LE PECQ | David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE |
| | Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE |
| MAREIL-MARLY | Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE |
| | Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE |
| MARLY-LE-ROI | Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE |
| | Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE |
| SAINT-GERMAIN-EN-LAYE | Arnaud PERICARD, PRESIDENT |
| | Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE |

ABSENTS EXCUSES

| | |
|-------------------|-------------------------------------|
| AIGREMONT | Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE |
| LE VESINET | Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT |

Communes non représentées

LE VESINET

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés des Syndicats Intercommunaux
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées des Syndicats Intercommunaux

| | | |
|--|---|-----------|
| <i>Nombre de communes</i> | : | 7 |
| QUORUM | : | 8 |
| <i>Délégués présents</i> | : | 11 |
| <i>Pouvoirs</i> | : | |
| <i>Délégués comptant pour le vote</i> | : | 11 |

SI PISCINE/CS – 221213-12

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CIG POUR LES ASSURANCES INCENDIE ACCIDENT ET RISQUES DIVERS 2024-2027

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 et L2113-7 ;

VU la convention constitutive du groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD) 2024-2027 du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Île-de-France (CIG Grande Couronne) ;

CONSIDERANT le besoin du syndicat en matière d'assurances IARD, à compter de 2024 ;

CONSIDERANT que le secteur concurrentiel en matière d'assurances rend difficile le positionnement d'assureurs pour les consultations lancées par le syndicat ;

CONSIDERANT que le CIG Grande Couronne propose un groupement de commandes pour les assurances IARD 2024-2027 ;

CONSIDERANT que chacune de ces prestations est à la carte, et que libre choix est laissé au Syndicat de sélectionner tout ou partie d'entre elles ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le Syndicat de rejoindre le groupement de commandes pour les assurances IARD 2024-2027 pour des raisons techniques, opérationnelles et financières ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE l'adhésion du Syndicat au groupement de commandes pour les assurances IARD 2024-2027 ainsi que la convention constitutive du groupement de commande afférente désignant le CIG Grande couronne comme coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention.

AUTORISE le Président à signer ladite convention constitutive du groupement de commandes pour les assurances IARD 2024-2027 ainsi que tout document nécessaire à son exécution ainsi qu'à verser au CIG Grande Couronne les frais de procédure prévus par la convention.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 16 DEC. 2022

Transmis en Préfecture et affiché le 16 DEC. 2022

Myriam GUY
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme



Arnaud PÉRICARD
Président du Syndicat Intercommunal